ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Marchais en fête.

JUILLET-AOÛT 2019

LE MOT DU MAIRE

A compter du 1 juillet 2019, le Syndicat des Eaux de Coucy devient le SIDENSIAN (NOREADE)
L'entreprise Gorez indique n'avoir pu démarrer le lundi 17 juin comme convenu mais assure débuter son chantier à partir du 24 juin. A voir ?
Un rappel attention au respect de la législation sur le bruit notamment le soir après 22 heures.
La Mairie sera ouverte tous les jours de 11h à 12h en juillet et août.

Le Maire,
Gérard Gaigne

Résultats des élections européennes

Sur les 305 inscrits 170 bulletins ont été exprimés dont 12 bulletins nuls.
Ont obtenu :
AUBRY Manon : 13
LOISEAU Nathalie : 17
PHILIPPOT Florian : 2
BOURG Dominique :2
VAUCLIN Vincent : 1
LAGARDE Jean-Christophe : 1
GLUCKSMANN Raphaël : 6
DUPONT-AIGNAN Nicolas :5
ARTHAUD Nathalie :4
BROSSAT Ian :3
HAMON Benoit : 2
BARDELLA Jordan : 76
LALANNE Françis :1
BELLAMY François Xavier :10
JADOT Yannick :10
THOUY Hélène : 5

Compte rendu de la réunion de Conseil du 5 juin 2019-

L'an deux mil dix-neuf le mercredi 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Le président ayant ouvert la séance a fait l'appel nominal.

Etaient présents : M. Gérard GAIGNE, M. Jacques TISSOT, Mme LELIEVRE Nadia, M. HANON Christophe, , Mme DEMETZ Corinne, M.LOUAHEM M' SABAH Méhib formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.CT.,

Absents : Mme Julie BORDEREAUX, M.NOWICKI Régis, Mme BAILLIET Monique, Mme MALOT Jessica, M. Jean Baptiste BACQUET

Date de la Convocation 28/05/2019 Date d'affichage : 28/05/2019
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents : ; Nombre de Suffrages exprimés :6
M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la dernière séance .
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Fonds de solidarité : FSL
Monsieur le Maire rappelle que le Président du Conseil Général a adressé un courrier à la Commune de Marchais expliquant le rôle du FSL.
Le Président du Conseil Général s'est d'abord adressé à la Champagne picarde qui n'a pas souhaité participer à ce financement.
Il s'adresse maintenant aux communes.
L'aide demandée est de 0,45 euros par personne.
Vote : 6 contre

2. Terrain à bâtir : la sablonnière
Pour terminer les ventes des derniers terrains il conviendrait d' arrêter les prix des lots restants à 35 000 € TTC.
Vote :6 pour

QUESTIONS DIVERSES
La fête à Marchais
La fête se déroulera comme l'année dernière
Le 14 juillet
Idem que l'année passée.

Animations du mois de juillet et août

Samedi 6 juillet :
Voyage au zoo d'Amnéville. Le car est complet
Rappel :
Départ devant la mairie à 6h30 et retour à 21 heures
Samedi 13 et dimanche14 juillet :
Programme des festivités à la fin du bulletin ainsi que les inscriptions au repas du 14 juillet

Le dimanche 28 juillet : rallye touristique organisé par l'Amicale de la Tourbière et le Club du 3ème Age .
(voir à la fin du bulletin pour les inscriptions)

SIRTOM
SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON
T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE
Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE
Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE
2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

Offre d'emploi

SNC FLOREPI / RECRUTEMENT : TECHNICIEN DE MAINTENANCE H/F

ven. 28/12/2018 15:54

À : SUPPLAY FISMES <fismes@supplay.fr>; Laon <laon@synergie.fr>; Manpower Fr - LAON <laon@manpower.fr>;

Bonjour,

Nous recherchons un technicien de maintenance H/F pour une période en intérim dans un premier temps. Afin de faciliter le recrutement, veuillez trouver ci-joint la fiche de fonction.

Poste à pourvoir : dès que possible.

MISSION GENERALE

Dans le cadre de la politique générale, assure le fonctionnement de l'ensemble des équipements par un suivi et un entretien régulier. Effectue sa mission dans le respect de sa hiérarchie, et des règles de l'HACCP et de l'ensemble des consignes, règles, procédures et modes opératoires de l'entreprise …, notamment relatifs à la sécurité.

MATERIEL CONCERNE

- 3 lignes de fabrication, 2 surgélateurs, 4 lignes d'emballage, 3 chambres de stockage en froid négatif et l'ensemble des locaux techniques de l'usine liés à ces équipements

MISSIONS ET ACTIVITES – tâches principales

- **Effectue des opérations de maintenance technique** ayant pour origine :

  → le planning de maintenance préventive,
  → les directives spécifiques du Responsable Maintenance,
  → des fiches de non-conformité.

Ces opérations peuvent intervenir en temps réel lors des phases de fabrication mais aussi et surtout pendant les périodes de non-utilisation des équipements (soir, samedi, périodes d'arrêt de fabrication …), dans le cadre du planning réalisé par le Responsable Maintenance.

- **Effectue** des contrôles et/ou réarmement en fonction de la réglementation et des procédures internes (chaudière F2, niveau de remplissage des cuves de gaz, vérification de l'historique des températures des chambres froides, relevé des consommations d'eau, consommations électriques …)

- **Assiste au démarrage des équipements de l'usine** suite au week-end (surveillance et intervention immédiate si besoin)

- **Effectue** directement des contrôles et/ou réarmement en fonction de la réglementation et des procédures internes (chaudière F2, niveau de remplissage des cuves de gaz, vérification de l'historique des températures des chambres froides)

- **Enregistre les travaux effectués** sur les équipements :

  → en réponse au planning de maintenance préventive,
  → afin d'en connaître précisément l'historique,
  → sur la fiche d'intervention (synthèse journalière des travaux effectués par chacun des techniciens,

→ sur les fiches de non-conformité en vue de leur affichage et leur archivage, et en informe le Responsable Maintenance (point hebdomadaire)

- **Conçoit et réalise** des équipements et prototypes spécifiques à notre société (abris à vélo, carters de protection, ...)

- **Organise et coordonne les actions de nettoyage** du samedi, qui sont effectuées par des ouvrier(e)s de production polyvalent(e)s volontaires

- **Participe à une bonne communication au sein de l'équipe**, notamment par l'utilisation d'un support écrit pour transmettre toute information utile à ses collègues dans le cadre du travail décalé

Objet : Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de COUCY-LES-EPPES au SIDEN-SIAN - Proposition de lissage tarifaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'adhésion de votre syndicat au SIDEN-SIAN, je me permets de vous transmettre notre proposition de lissage tarifaire. L'objectif de cette proposition est de faire converger le tarif du service Eau Potable sur le territoire de vos communes vers le tarif général de notre syndicat.

Les tarifs votés par nos deux structures pour l'année 2019 sont repris dans le tableau suivant :

2019	Syndicat de COUCY-LES-EPPES	SIDEN-SIAN	%
Abonnement annuel	50 €TTC	43,42 €TTC	115 %
Partie proportionnelle	1,14 €TTC/m³	1,382 €TTC/m³	82 %

Au vu de cette situation initiale, le SIDEN-SIAN vous propose un lissage sur une période de 5 ans conformément aux informations reprises dans ce second tableau :

	Partie fixe du tarif Noréade		Partie proportionnelle du tarif Noréade	
	en %	en €TTC	en %	en €TTC
2019	115 %	50 €TTC	82 %	1.14 €TTC
2020	100 %	*	85 %	*
2021	100 %	*	88 %	*
2022	100 %	*	92 %	*
2023	100 %	*	96 %	*
2024	100 %	*	100 %	*

* pour les années 2020 à 2024, les pourcentages seront appliqués sur le tarif général de Noréade voté annuellement par notre Conseil d'Administration.

23, avenue de la Marne - CS 90101
59443 WASQUEHAL CEDEX
Tél. 03.20.66.43.43 - Fax : 03.20.66.44.44
www.noreade.fr

A titre indicatif, la nouvelle répartition entre partie fixe et partie proportionnelle prévue à compter de 2020 se traduirait comme suit (à tarif général constant de Noréade) :

- Pour une consommation de 80 m³ :
  en 2019 : 141,20 €TTC
  en 2020 : 137,40 €TTC
- Pour une consommation de 120 m³ :
  en 2019 : 186,80 €TTC
  en 2020 : 184,40 €TTC

Il est à noter qu'entre 2018 et 2019, le Conseil d'Administration de Noréade a voté une augmentation du tarif général de 0,5 %.

INFORMATION COMMUNE

Vous avez 16 ans :Rappel
N'oubliez pas de vous inscrire pour la journée du recensement national. Munissez-vous d'une carte d'identité et du livret de famille. Inscription de préférence le jeudi toute la journée aux heures d'ouverture.

Commande de fuel

BON de COMMANDE DE FUEL

Comme en août dernier, la commune de Marchais organise avec le syndicat scolaire une commande de fuel. Si vous êtes intéressés par cette commande groupée, veuillez remettre en mairie ce bon pour le 15 août 2019.
NOM :_____ Prénom :_____
Adresse :_____
_____
Tél :_____

Quantité de fuel souhaitée :Fuel +_____litres ou Fuel ordinaire……litres.

INFORMATION LIBRE

Sorties nature organisées par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie et du Conseil général

Sorties en juillet:
Samedi 6 juillet : Laval en Laonnois Les glonards : une approche sensoriel du marais à travers d'activités ludiques.
De 13 heures à 22 heures avec Franck COMINALE
Réservation :
Mail : reservationonservatoirepicardie.org ou 06 07 41 54 71
Dimanche 18 août à Cessières/Montbavin
Patrimoine naturel et historique des monts et marais
De 9h30 à 15heures avec Franck COMINALE
Réservation :
Mail : reservationonservatoirepicardie.org ou 06 07 41 54 71

Mardi 20 août : à Liesse Notre Dame : à la découverte des libellules
. Rendez vous à 14 heures place de la mairie de Liesse.
Contact : Clémence Lambert au 03 22 89 84 29 ou 06 07 30 41 61 -
Samedi 24 août : à Coincy la hottée du diable
Dessine moi la hottée du diable
De 18 heures à 20h30 avec Franck COMINALE chauves souris
Dimanche 30 août : les villages fleuris (boucles en 8)
Rendez vous à 8h45 et à 13h45 place du village de Glennes
Contact : Jackie Duquesne au 03 23 22 80 84
Samedi 31 août : le château de GUISE
De 20h à 21h30 avec Géodomia et le club du vieux manoir
Inscription au 03 23 80 32 20

samedi 13 juillet 2019

21H15 : Distribution des lampions dans la cour de la salle des fêtes
21H30 : Retraite aux flambeaux, départ devant la mairie
Le circuit préconisé sera le suivant : grande Rue, rue Haute, Rue de Reims, petit Routy, route de Maureny, rue de Coucy, Ruelle du Cul de Sac, Ruelle St-Eloi, rue de l'Eglise et mairie.
Arrêt Mini feux d'artifice sur le terrain de foot

Dimanche 14 juillet 2019

Réservation pour le buffet froid de midi organisé par la commune aux habitants de Marchais et leurs invités(inscription concours de boules en bois compris)

NOM :..... Prénom :.....
Nombre :
Adultes :..... :.....X 2 € =..... €
Enfants (- de 12 ans) : = gratuit
Invités extérieurs adultes :.....X 10 €=..... €
Invités extérieurs enfants :.....X 5 €=..... €
Réservation à déposer à la mairie **avant le 05 juillet**
(Chèque libellé au « CCAS de Marchais)

Programme du
dimanche 14 juillet

11H15 : Cérémonie au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur.

12H30 : Buffet avec buvette au profit « Des pieds, des mains » tout l'après-midi.

Animation de l'après midi

14H30 :Animations pour les enfants avec Corinne et la chasse aux trésors.

14H30 : Concours de boule en bois

15H30 : Tirage au sort du gagnant de l'énigme

16H30 TOMBOLA des dames de Marchais et **exclusivement réservées aux personnes présentes**.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne journée

MARCHAIS

ORGANISE SON TRADITIONNEL
RALLYE TOURISTIQUE AUTOMOBILE

LE DIMANCHE 28 juillet 2019
Les églises fortifiées de Thiérache
DEPART : 8 Heures précises
devant la mairie

QU'EST CE QU'UN RALLYE TOURISTIQUE ?

Un parcours a été établi. Celui-ci représente environ 80 km autour de Marchais.
Pour trouver votre route, il suffit de résoudre de simples énigmes qui vous indiqueront le nom des villages ou des sites où vous devez vous rendre, et ceci jusqu'à l'arrivée où vous attendra un repas bien mérité.
Pendant ce parcours une halte dégustation vous sera proposée, de façon à faire une petite pause et à engranger des points supplémentaires.
Les énigmes seront faciles à résoudre : pour cela, servez vous de votre tête, de vos yeux, de votre carte routière, de votre dictionnaire , mais surtout de votre langue , en questionnant les habitants des villages traversés.

Le but est de passer une excellente journée en découvrant la région proche de chez vous et des sites que vous ne connaissez peut être pas encore !
ATTENTION : Un rallye touristique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse, c'est surtout une belle promenade ! *Respect donc du code de la route et des limitations de vitesse... ! ! !*
Pour bien vous amuser, nous vous conseillons d'être au minimum 3 personnes par voiture.
A l'arrivée, un jury calculera vos points et des lots seront remis à chaque équipage.
Si vous souhaitez participer à ce rallye, nous vous remercions de bien vouloir retourner le coupon réponse ci-joint, muni de votre règlement à « amicale de la tourbière ou club du 3ème âge » à la mairie de Marchais avant le 14 juillet 2019.

Nous vous espérons nombreux et vous disons à bientôt ! ! !

LA TROUSSE DU PARFAIT RALLYE MAN

Nous vous conseillons d'avoir par voiture :

-UN DICTIONNAIRE
-Si vous en possédez : des livres sur l'Aisne, les villages de notre région, etc...
-Une carte routière de L'AISNE
-Du papier, des crayons, une pelote de laine…
-Une règle graduée ou un mètre

N'oubliez pas les petits (eau, de quoi grignoter et peut être vous aussi)

POUR LE REPAS

Amener : fourchette, couteau, cuillère.

1 COUPON REPONSE PAR VOITURE

à adresser au plus tard le 14 juillet 2019 à la mairie de MARCHAIS.

NOM :_____ PRENOM :_____

ADRESSE :_____

Nombre d'adultes	**15 EUROS X =**
Nombre d'enfants de moins de 16 ans	**5 EUROS X =**
Nombre d'enfants de moins de 10 ans	**GRATUIT**

TOTAL :.....=

Ci-joint mon règlement : chèque bancaire ou postal à « Amicale de la Tourbière ou club du 3ème âge ».
LE PRIX COMPREND L'INSCRIPTION ET LE REPAS (de l'apéritif au café tout compris).

Remplacement des cloches de l'église emportées par les allemands en 1917
2 / 3

Séance du Conseil Municipal du 17 septembre 1924

L'an mil neuf cent vingt -quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Marchais, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Léon-Jules Lecointe, maire. Conformément à l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique. Etaient présents: MM. Ravaux, Laurent, Froment, Maquin, Pierrat, Nottelet, Immery, formant la majorité des membres en exercice. Absents : MM. Tanquart et Thomas excusés .
M. Pierrat Albert a été élu secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire rappelle qu'en exécution de la délibération du Conseil Municipal, approuvée le 12 décembre 1923, il a été passé le 17 décembre 1923, un marché de gré à gré avec M. Louis Debaille, fondeur à Jeumont (Nord), pour fourniture de trois cloches et pour un montant de 22 750 F payables sur Dommages de guerre.

La Coopérative de Reconstruction de Liesse et Environs à laquelle la Commune adhère pour la restauration des bâtiments communaux n'a pu affecter que cinq mille francs (5 000 F) pour la reconstitution des immeubles communaux en 1924 .

L'emprunt de 20 000 F à la "Confédération Générale des Coopératives ", demandé par la délibération approuvée le 24 juin 1924, n'a pas abouti, la Coopérative de Liesse n'ayant pas eu recours à cet organisme.
D'après le marché, le paiement de la fourniture doit être fait après installation au clocher qui doit avoir lieu, suivant date convenue, le 29 septembre prochain et la Commune est actuellement dans l'impossibilité de payer la dépense.

Pour permettre la livraison à la date convenue et le règlement rapide, S.A.S. le Prince Louis de Monaco s'offre de payer directement au fournisseur la somme de 22 750 F;
savoir : 15 000 F le 29 septembre 1924 et le solde 7 750 F à la fin mars 1925.
La somme totale de 22 750 F serait remboursée à Son Altesse sans intérêts et sans époque suivant les disponibilités.

Après délibération, le conseil municipal accepte
1° l'offre de paiement direct du fournisseur par S.A.S. le Prince Louis de Monaco.
2° s'engage à rembourser à S.A.S. le Prince Louis de Monaco, la somme de 22 750 F (Vingt-deux mille sept cent cinquante francs) sans intérêts, sans époque, suivant les disponibilités attribuées à la Commune pour la reconstitution de ses bâtiments communaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Jean Pestel

Ce prêt fera l'objet d'une remise gracieuse à la Commune lors d'un prochain contrat de location de chasse et de location de l'école. (Bail de 1929)